



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Systems Software Procurement Division / Division des
achats des logiciels d'exploitation
Terrasses de la Chaudière
4th Floor, 10 Wellington Street
4th etage, 10, rue Wellington
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Linguistic Management System	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-170004/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-170004	Date 2018-11-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EE-006-33702	
File No. - N° de dossier 006ee.EN578-170004	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-18	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dhir, Shaveta	Buyer Id - Id de l'acheteur 006ee
Telephone No. - N° de téléphone (613) 720-9354 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 de la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de l'industrie.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

En tant qu'entreprise américaine, sommes-nous seulement en mesure de soumissionner en tant que sous-traitant auprès d'un entrepreneur principal établi au Canada ?

Réponse 1 :

Les entreprises du Canada et de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une proposition dans le cadre de la présente demande de propositions (DP). Des exigences en matière de sécurité sont associées à la présente DP.

L'Avis de mise en œuvre de la politique de sécurité publié par le SCT à la fin de 2017 indique que tous les renseignements protégés B doivent résider sur des serveurs situés au Canada. Cela n'empêche pas d'autres entreprises de l'extérieur du Canada de soumissionner pour la DP, mais elles doivent avoir la capacité d'héberger l'information à l'intérieur des frontières du Canada et de se conformer aux exigences et clauses de sécurité des contrats internationaux. Pour plus d'informations : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>

L'entrepreneur devra se conformer aux exigences/cloauses de sécurité chaque fois que des ressources étrangères sont impliquées dans le contrat. Visitez le site Web du TPSGC pour plus d'information : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>

Question 2 :

Notre équipe de soutien sera-elle autorisée à accéder au système (p. ex. pour une mise à niveau du logiciel) ou devrions-nous former le personnel de l'entrepreneur principal en conséquence ?

Réponse 2 :

La **solution SGDSL** doit être un service géré par l'entrepreneur qui utilise les applications du fournisseur hébergées sur l'infrastructure de l'entrepreneur ou du sous-traitant. On s'attend à ce que l'entrepreneur " principal " qui gère la solution soit responsable de toutes les activités de mise à niveau logicielle de tout composant de la **solution SGDSL** et qu'il se conforme aux exigences de sécurité énoncées dans l'annexe A de l'énoncé des travaux et dans l'avis de mise en œuvre publié fin 2017 par le SCT, selon lequel tous les renseignements protégés B doivent se trouver au Canada. Pour plus d'informations: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>

Question 3 :

Nous sommes un système de gestion d'entreprise de traduction et nous nous associons à un fournisseur d'outils de TAO pour la solution finale. Pourrions-nous nous associer à un outil de

TAO qui n'a pas répondu à l'appel d'offres si nous pensons qu'il serait le mieux adapté à vos besoins spécifiques ?

Réponse 3 :

Les soumissionnaires peuvent répondre à la présente DP même s'ils n'ont pas participé au processus de DDR.

Question 4 :

Le paragraphe 2.6 indique que des suggestions peuvent être faites pour améliorer le système, et nous pensons que le système de gestion des demandes de services linguistiques et les outils de TAO devraient être séparés et, bien entendu, interconnectés. Les technologies des mémoires de traduction évoluent très rapidement (mémoires classiques, traduction automatique, etc.). Un système trop intégré (dépendance totale entre l'outil de gestion et la mémoire de traduction) serait, à notre avis, un choix très risqué. Un système de gestion indépendant des mémoires de traduction, basé sur des connecteurs multiples, sera beaucoup plus flexible et pourra s'adapter à cette évolution. Êtes-vous ouvert à une séparation entre l'application de gestion et les outils de TAO utilisés ?

Réponse 4 :

Les exigences demeurent inchangées. Nous recherchons une *solution SGDLS* intégrée, gérée et hébergée par le soumissionnaire.

Question 5 :

Page 29 a) Ajouter de nouvelles caractéristiques ou modifier la fonctionnalité des caractéristiques existantes. Pouvez-vous préciser ce que vous voulez dire par caractéristiques?

Réponse 5:

Le mot "caractéristique" dans la version française de l'énoncé des travaux fait référence aux "attributs" dans la version anglophone de l'énoncé des travaux.

(SECTION A - EXIGENCES GÉNÉRALES, GEN-INTFC-09.1 point "a")

Question 6 :

(Chapitre 3.7) Avez-vous déjà une idée des outils de TAO commerciaux externes (mémoire, analyseur, éditeur, base terminologique, assurance qualité) qui vous intéressent ? Vous attendez-vous à ce que nous proposons des intégrations avec des mémoires de traduction commerciales dans la proposition?

Réponse 6:

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions. Nous recherchons une *solution SGDSL* intégrée, gérée et hébergée par le soumissionnaire. La proposition retenue sera choisie en fonction des critères d'évaluation énoncés dans la DP.

Question 7 :

Le **SGDSL** doit-il comporter un connecteur avec votre corpus existant? Si c'est le cas, disposez-vous d'une API?

Réponse 7:

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions, cependant TPSGC élaboré une API de repos pour les services de mémoire (MegaCorpus) qui permet l'intégration.

Question 8 :

Si on héberge l'outil de TAO, devrait-on également héberger votre corpus?

Réponse 8:

Veillez consulter GEN-SOLN--01. La **solution SGDSL** doit être un service sécurisé, géré par l'entrepreneur qui utilise les applications des fournisseurs hébergées sur l'infrastructure de l'entrepreneur ou du sous-traitant. Le service doit être fonctionnel, complet, exempt de défaillance et entièrement la **solution SGDSL** doit être hébergée au Canada, ce qui inclut les centres de données de l'entrepreneur ou du sous-traitant, l'infrastructure de service sous-jacente, le réseau, la base de données, le Web, les serveurs d'application, les systèmes d'exploitation, les machines virtuelles, le stockage, et les serveurs. La **solution SGDSL** doit résider dans l'environnement de l'entrepreneur, y compris le Corpus, pour plus de détails, se reporter à la section 1.7 DONNÉES VOLUMÉTRIQUES

Question 9 :

Disposez-vous d'un modèle de sécurité et d'exigences financières minimales avant de déposer la 3e version ?

Réponse 9:

Les exigences de sécurité sont incluses dans la Partie 7 (7.5 et 7.14), dans la section 5.3 de l'Annexe A de l'énoncé des travaux et dans l'Appendice G dans l'énoncé des travaux.

Lors de la deuxième phase de publication de la DP, l'Annexe B (incluant la base de paiement et les barèmes de prix) été ajoutée.

Question 10 :

Pages 65. Est-il possible d'obtenir un document relatif aux normes de SPAC ?

Réponse 10:

Se reporter à la section 2.2 LÉGISLATION, RÈGLEMENTS, POLITIQUES, DIRECTIVES, NORMES ET LIGNES DIRECTRICES de l'annexe A du présent énoncé de travail.

Question 11 :

Dans 3.5 SECTION D - GESTION DU FLUX DE TRAVAIL = Veuillez décrire plus en détail la fonctionnalité principale ou requise pour les tâches d'interprétation, les flux de travail, les emplois, les projets ?

Réponse 11:

Veuillez vous référer à 3.6 Section E- GESTION DU FLUX DE TRAVAIL

La **solution SGDSL** devrait permettre à un utilisateur détenant les permissions, les droits d'accès et les rôles appropriés de planifier ce qui suit :

- a) les tâches;
- b) les événements;
- c) les ressources locales et les ressources virtuelles
- d) la restauration;
- e) l'équipement;
- f) les salles de réunions,
- g) l'attribution de postes de travail.

Question 12 :

Au sein de la section 4.3 INTEROPÉRABILITÉ AVEC LES AUTRES SYSTÈMES ET ENVIRONNEMENTS - 4.4 EXIGENCES TECHNOLOGIQUES DU SGDSL = Le Bureau cherche-t-il une solution globale ? S'il peut s'agir de plusieurs outils/entreprises combinés, quelles sont les exigences relatives à la présentation des soumissions dans ce contexte?

Réponse 12:

La **solution SGDSL** fournie au client par l'entrepreneur doit utiliser les applications s'exécutant sur l'infrastructure de services gérés par l'entrepreneur, être sécurisée, accessible sur le Web et accessible à partir des appareils clients du BT au moyen d'un navigateur Web qui est pris en charge par le GC. Il n'est pas nécessaire que les caractéristiques et les fonctionnalités soient fournies en mode natif au sein d'une application, mais l'entrepreneur doit s'assurer que les applications sont intégrées de façon transparente.

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur une solution technique proposée au cours de l'étape de la demande de propositions. Nous recherchons une **solution SGDSL** intégrée, gérée et hébergée par le soumissionnaire. Nous évaluerons les réponses techniques après la date de clôture de la DP.

Les instructions de préparation des soumissions seront incluses dans la version 3 de la demande de propositions qui devrait être publiée à la fin de novembre 2018 sur Achats et Ventes.

Question 13 :

Au sein de la section 5.4.5 BUREAU DE SERVICE = Veuillez donner plus de détails sur le concept ou la structure du centre d'assistance/bureau d'assistance ? Fournissons-nous ou dispensons-nous de la formation ? Doit-on donner des précisions sur les besoins en main-d'œuvre interne/externe ou sur les options ? (En ce qui concerne 6.7.2 Services de soutien continu, 6.7.3 Entretien, etc.

Réponse 13:

" Veuillez donner plus de détails sur le concept ou la structure du centre d'assistance/bureau d'assistance. "

Voir 5.4.5.4 Structure du centre de service, 5.4.5.5 Exigences relatives au centre de service (VRQ-DESK-03) et 5.4.5.6 Premier point de contact.

" Fournissons-nous ou dispensons-nous de la formation ?

Voir 6.13.2 Formation et transfert des connaissances, 6.13.3 Documentation, 6.13.4 Exigences.

Doit-on donner des précisions sur les besoins en main-d'œuvre interne/externe ou sur les options ? (En ce qui concerne 6.7.2 Services de soutien continu, 6.7.3 Entretien, etc.

L'entrepreneur sera responsable de déterminer la main-d'œuvre nécessaire pour appuyer la **solution SGDSL** proposée.

Question 14 :

A l'intérieur de la section 7.2 TRAVAUX ADDITIONNELS = Quels types de personnalisations/développements actuels ou potentiels le BT utilise-t-il ? Un système de gestion des relations avec les clients existant? Un système de gestion de la distribution? ? Un plugin pour le système de gestion des relations avec les clients ? plugins ? connectivité active/courante locale/sur le Web, connectivité tierce partie ? (concernant 7.2.1 Configuration supplémentaire du système, 7.2.2 Migration des anciennes données, 7.2.3 Intégration d'un tiers, etc.)

Réponse 14:

Il y a peu de personnalisations/développements actuels ou potentiels sur le système en place. (En ce qui concerne.2.1 Configuration système supplémentaire, 7.2.2 Migration des données héritées, 7.2.3 Intégration par un tiers, etc.), Nous ne pouvons pas prévoir quels services professionnels supplémentaires seront nécessaires avant que la **solution SGDSL** ne soit choisie et déployée

Question 15 :

Dans la section 7.10.7 c) de l'annexe A = Pouvez-vous expliquer le terme " contrat d'achat sous emballage " ou " contrat d'achat au clic " ?

Réponse 15:

Le Canada n'est pas lié par et n'accepte aucun contrat d'achat sous emballage ou contrat d'achat au clic, ni aucune autre condition, expresse ou implicite, contenue dans ou sur l'emballage du logiciel ou dans les conditions qui peuvent accompagner le logiciel de quelque manière que ce soit, sans égard à tout avis contraire.

Question 16 :

Dans l'exigence WL-06 du point 3.6.2 = Pouvez-vous clarifier la différence entre Tâche et Événement ?

Réponse 16:

Un "événement" est apparenté au Service d'interprétation des conférences, du Parlement et de l'Audiovisuel, voir l'ANNEXE C - RAPPORTS DU BUREAU DE TRADUCTION de l'énoncé de travail

Question 17 :

Dans l'exigence WL-13 = (en parlant de l'historique des commentaires de Tâche avec un nom d'utilisateur ou un ID, et un horodatage) voulez-vous dire une fonctionnalité de type forum de discussion qui serait connectée à la tâche spécifique elle-même ?

Réponse 17:

On s'attend à ce qu'une tâche puisse capturer du texte lié à une tâche avec un nom d'utilisateur ou un ID, et un horodatage.

Question 18 :

Dans l'exigence WL-29 = pouvez-vous préciser quelles sont vos exigences pour l'API ? Nous avons une API, mais nous aimerions connaître vos attentes quant à la disponibilité de commandes spécifiques au sein de l'API. Peut-être pouvez-vous fournir plus d'informations sur le type de fonctionnalité souhaité pour la connexion de la **solution SGDSL** et des applications de calendrier tierces ? Si vous avez une application spécifique en tête ou une liste de tri, pouvez-vous la partager ?

Réponse 18 :

Les exigences demeurent inchangées.

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions. Nous recherchons une **solution SGDSL** intégrée, gérée et hébergée par le soumissionnaire.

Question 19 :

Dans l'exigence WL-37 = pouvez-vous expliquer l'idée des mots résiduels ? Ce numéro devrait-il être accessible pour l'édition manuelle ?

Réponse 19 :

"Pouvez-vous expliquer l'idée des mots résiduels ?"

Cette exigence s'applique aux fournisseurs de services linguistiques externes qui sont utilisés pour la traduction lorsque les mots résiduels correspondraient au nombre de mots restant dans leur contrat, par exemple si un FSL avait une capacité de 1 000 mots, dont 750 étaient utilisés, les mots résiduels restants seraient de 250 mots.

"Ce numéro devrait-il être accessible pour l'édition manuelle ?"

Non

Question 20 :

Dans l'exigence WL-38 = pouvez-vous décrire un scénario réel d'une telle situation ? La productivité souhaitée est-elle liée au projet de traduction spécifique demandé ?

Réponse 20:

Nous croyons que WL-38 contient un scénario "La **solution SGDSL** devrait permettre à un utilisateur détenant les permissions, les droits d'accès et les rôles appropriés d'ajouter, de modifier et de supprimer l'échelle de mots ayant servi à calculer le nombre d'heures aux fins de facturation et le nombre d'heures prévues pour l'exécution en fonction du service demandé par le client (p. ex., traduction de 214 mots/heure et révision de 856 mots/heure)."

Question 21 :

Dans l'exigence WL-40 = Nous sommes en mesure de surveiller la capacité de toutes les ressources en fonction du travail qui leur est assigné dans notre système. Cela dit, si la même ressource effectue un travail pour quelqu'un d'autre que le Bureau de la traduction, nous ne serons pas en mesure de le signaler et d'en tenir compte dans le cadre de cette ressource. Considérez-vous que cela répond à cette exigence spécifique ou non ?

Réponse 21:

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions. La proposition retenue sera choisie en fonction des critères d'évaluation énoncés dans la DP.

Question 22 :

Nous voulions simplement nous assurer de bien comprendre les produits livrables. Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a aucun produit livrable associé jusqu'à maintenant et que les instructions seront fournies dans la Partie 3 de la DP - Instructions pour la préparation des soumissions ?

Réponse 22 :

La version 3 de la DP est prévue pour la fin de novembre 2018 et comprendra les instructions de préparation de la soumission, le plan d'évaluation ainsi que tous les produits livrables obligatoires.

Question 23 :

Le flux de traduction de la page 20 de l'annexe n'est pas entièrement lisible ; veuillez nous l'envoyer séparément, si possible avec une taille plus grande.

Réponse 23:

Le Workflow de traduction est inclus dans la modification 3.

Question 24 :

La question PRTL-COMM-08.1 demande que l'outil permette et facilite la communication. Comment la communication doit-elle se faire exactement ? Par le biais d'une fonction de chat en direct, de commentaires ou autre chose ?

Réponse 24:

Les exigences demeurent inchangées.

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions. La proposition retenue sera choisie en fonction des critères d'évaluation énoncés dans la DP.

Question 25 :

En ce qui concerne la question ARA-ADT-04.6, pouvez-vous confirmer pourquoi le Bureau de la traduction devrait importer des données de vérification ? Pouvez-vous fournir un exemple de cas d'utilisation ?

Réponse 25:

TPSGC a supprimé cette exigence. Le cas d'utilisation n'est pas disponible

Question 26 :

En ce qui concerne la question ARA-ANLT-02.3, pouvez-vous confirmer dans quel contexte le Bureau de la Traduction aurait besoin d'importer des données analytiques dans le SGT ? Pouvez-vous fournir un exemple de cas d'utilisation ?

Réponse 26:

TPSGC aimerait avoir la capacité au cas où cela s'avérerait nécessaire. Le cas d'utilisation n'est pas disponible.

Question 27 :

En ce qui concerne la question CAT-TRMB-07.5 et l'extraction automatique de terme, quelles sont vos attentes par rapport à cette fonctionnalité ?

Réponse 27:

L'extraction automatique des termes fait référence à l'extraction automatique de termes à partir de corpus spécialisés à des fins différentes telles que la construction de dictionnaires, de thésaurus ou de mémoires de traduction.

Question 28 :

En référence à la question CAT-EDIT-04.6, pouvez-vous confirmer ce que vous entendez par "Mise en évidence avancée" ?

Réponse 28:

Surlignement la référence à "Advanced Highlighting" doit être une option de filtre de surbrillance avancée configurable pour déterminer exactement quels segments ont été ajoutés ou modifiés, lors de la manipulation du contenu, des options sont fournies pour anticiper les prochaines étapes de l'utilisateur, mettre en évidence MT ou suggestions TM, lors de la traduction d'une phrase, la phrase correspondante dans le document original est mise en évidence, les alignements effectués par le système sont en évidence.

Question 29 :

Une démonstration de faisabilité sera-t-elle exigée dans le cadre du processus de DP ?

Réponse 29:

Une démonstration de faisabilité ne fera pas partie du processus de demande de propositions, mais une démonstration évaluée sera requise dans le cadre du processus de demande de propositions.

Question 30 :

Quel est le calendrier de mise en production proposé ?

Réponse 30:

Voir la sous-section 6.7.1 Services de transition d'entrée de l'Annexe A dans l'énoncé des travaux, section 6.7 SERVICES DE TRANSITION.

La **solution SGDSL** doit être prête à être déployée au plus tard 12 mois après l'attribution du contrat.

Question 31 :

Un fournisseur peut-il toujours participer s'il se concentre uniquement sur la partie traduction de la proposition et non sur les services d'interprétation ?

Réponse 31:

L'exigence demeure inchangée.

TPSGC n'émettra aucun commentaire sur les solutions techniques proposées au cours de l'étape de la demande de propositions.

Nous recherchons une **solution SGDSL** intégrée, gérée et hébergée par le soumissionnaire.

Question 32 :

Cette question découle de la déclaration suivante : La **solution SGDSL** doit être un service géré par l'entrepreneur qui utilise des applications de fournisseurs hébergées sur l'infrastructure de l'entrepreneur ou du sous-traitant, qui est sécurisé, qui fonctionne, qui est complet, sans bogue et qui est entièrement hébergé au Canada, y compris les centres de données de l'entrepreneur ou du sous-traitant, l'infrastructure du service sous-jacent, le réseau, la base de données, les serveurs Web, les serveurs d'application, les systèmes d'exploitation, les machines virtuelles, le stockage. J'ai l'impression que tous les logiciels sont sujets à des bogues, alors que signifie exactement cette déclaration ?

Réponse 32:

La **solution SGDSL** et toutes ses composantes connexes doivent être pleinement opérationnelles sans bogues critiques, majeurs et modérés qui pourraient affecter l'utilisation de la solution par les utilisateurs.

Question 33 :

Si nos serveurs sont situés à l'extérieur du Canada, est-ce que cela nous exclut complètement?

Réponse 33:

Les entreprises du Canada et de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une proposition dans le cadre de la présente demande de propositions (DP). Des exigences en matière de sécurité sont associées à la présente DP.

L'Avis de mise en œuvre de la politique de sécurité publié par le SCT à la fin de 2017 stipule que tous les renseignements protégés B doivent résider au Canada. Cela n'empêche pas d'autres entreprises de l'extérieur du Canada de soumissionner pour la DP, mais elles doivent avoir la capacité d'héberger l'information à l'intérieur des frontières du Canada et de se conformer aux exigences et clauses de sécurité des contrats internationaux. Pour plus d'informations : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>.

Certaines tâches ne peuvent pas être exécutées à l'extérieur du Canada, par exemple, OSC, CNP, centre de service, intégration et soutien opérationnel.

L'entrepreneur devra se conformer aux exigences/clauses de sécurité chaque fois que des ressources étrangères sont impliquées dans le contrat. Visitez le site Web du TPSGC pour plus d'informations : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-eng.html>.

Question 34 :

Est-ce qu'une entreprise qui entreprend une mission précise sans connaître le travail effectué par le sous-traitant et que ce travail n'empêche pas une concurrence équitable, en ce qui

concerne la présente DP, est exclue du processus d'appel d'offres ? Il est demandé qu'une telle exclusion soit supprimée.

Réponse 34:

À la suite de l'avis donné aux parties exclues du processus du SGDSL, tel qu'indiqué au paragraphe 1.6.2 de la demande de soumissions, le SPAC a examiné les circonstances qui ont mené à l'exclusion de CGI et de son sous-traitant du processus et a déterminé que CGI n'était pas en conflit d'intérêts et que Jacob Zwiers est la seule partie à être exclue du processus pour le reste. Plus précisément, cela signifie que tous les soumissionnaires potentiels ne peuvent pas engager Jacob Zwiers à répondre à cette exigence. CGI peut soumissionner ou participer aux soumissions d'autres parties.

Les soumissionnaires sont invités à poser des questions au sujet de la DP ou à présenter des soumissions indiquant leur perception de la façon dont l'énoncé des travaux favorise un fournisseur plutôt qu'un autre.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

